



# ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Versailles, le 25 février 2025

**Le Recteur de l'académie de Versailles**

à

**Division de l'encadrement  
DE**

**Circulaire n° 2025-2**

Affaire suivie par :  
Catherine DELANGE  
Catherine.delange@ac-versailles.fr

**Diffusion :**

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

<b>A</b>	Rectorat		INSPE
<b>A</b>	DSDEN	<b>I</b>	Universités et IUT
	78		Gds. Etab. Sup
	91		CANOPE
	92		CIO
	95		CNED
<b>A</b>	Circonscriptions		CREPS
	78		CROUS
	91		DDCS
	92		78
	95		91
<b>A</b>	Lycées		92
	78		95
	91		DRONISEP
	92		FEI
	95		INSEI
<b>A</b>	Collèges		INJEP
	78		SIEC
	91		Unités pénitentiaires
	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
<b>A</b>	Écoles		78
	78		91
	91		92
	92		95
	95		
	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
	MELH		
<b>A</b>	LYCEE MILITAIRE		
<b>A</b>	EREA		
<b>A</b>	ERPD		

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs adjoints chargés de SEGPA

Mesdames et Messieurs les directeurs et directeurs d'établissement spécialisés

Mesdames et Messieurs les personnels assurant un intérim d'adjoint dans un établissement du second degré

S/C de Mesdames et Messieurs les Directeurs, Directrices académiques, des services départementaux de l'éducation nationale de l'académie de Versailles

**Objet: Liste d'aptitude pour l'accès au corps de personnel de direction de classe normale au titre de l'année 2025**

**Références :**

- Décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001
- Lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels des ministères de l'éducation nationale, du 16 décembre 2024
- Note de service DE-D2024 du 30 décembre 2024 – (BO n°5 du 30 janvier 2025)
- Les dispositions des articles 3 et 6 du décret N° 2001 – 1174 du 11 décembre 2001 modifié prévoient un recrutement par voie de liste d'aptitude dans la classe normale du corps des personnels de direction.

**POINTS CLES : MODALITES DE CANDIDATURE**

MODALITES S D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE ET AFFECTATION  
ACADEMIQUE

**CALENDRIER : CANDIDATURES JUSQU'AU 24/04/2025**

**Nature du document :**

- Nouveau  
 Modifié

**Le présent document comporte :**

Circulaire 1 3P

La présente circulaire a pour objet de communiquer les dates d'ouverture de la campagne nationale de recrutement par voie de liste d'aptitude à la classe normale du corps des personnels de direction.

Le recrutement par liste d'aptitude permet à un agent titulaire de catégorie A d'intégrer le corps des personnels de direction sans devoir passer de concours.

## **I - CONDITIONS REQUISES POUR L'INSCRIPTION**

Les candidats à l'inscription sur la liste d'aptitude doivent remplir l'une des deux conditions suivantes :

**1.** occuper ou avoir occupé un ou plusieurs des emplois suivants :

- Directrice, Directeur adjoint chargé de SEGPA
- Directrice, Directeur d'établissement spécialisé
- Directrice, Directeur d'école du 1<sup>er</sup> degré

Et justifier de 4 ans de services effectifs en qualité de titulaire nommé dans un ou plusieurs de ces emplois.

**2.** appartenir à un corps de catégorie A de personnels enseignants, d'éducation ou de personnels de psychologues de l'éducation nationale ou de la filière administrative relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et dont l'indice brut terminal est au moins à la hors-échelle A (soit IM 977).

**et justifier de 7 années de services** en qualité de fonctionnaire **titulaire** dans un ou plusieurs de ces corps susmentionnés et avoir exercé à temps plein, en position d'activité ou de détachement, des fonctions de direction dans un établissement d'enseignement ou de formation **pendant 20 mois au moins**, de façon continue ou discontinue, au cours des **5 dernières années scolaires**.

Les conditions de services sont appréciées au **1<sup>er</sup> septembre 2025** (année au titre de laquelle la liste aptitude est établie).

## **II – DOSSIER DE CANDIDATURE :**

**Les personnels souhaitant demander leur inscription à la liste aptitude doivent saisir leur candidature dans COLIBRIS – Mon portail RH à partir du 03/04/2025 jusqu'au 24/04/2025 (dates impératives) et y téléverser les documents suivants :**

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- un état des services validé par le service de gestion actuel [1] ;
- les arrêtés rectoraux d'affectation provisoire dans des fonctions de direction ;
- les arrêtés rectoraux de nomination dans les emplois de directeur adjoint chargé de Segpa, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du premier degré ;
- un rapport d'activité ;
- une lettre exposant les raisons des choix géographiques ainsi que, le cas échéant, les éléments utiles relatifs aux types de postes et d'établissements sollicités ;
- le diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) si obtention.

## **III – PROCEDURE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE**

a) Affectation des candidats retenus :

Les personnels seront affectés prioritairement dans les académies où demeurera le plus grand nombre de postes restés vacants après la nomination des lauréats du concours de la session 2025, en tenant compte de leurs vœux. Il est rappelé que le corps des personnels de direction est un corps à gestion nationale, l'affectation est donc réalisée sur l'ensemble du territoire en fonction des besoins.

Ceux qui ne rejoindraient pas le poste proposé perdront le bénéfice de leur inscription sur la liste d'aptitude au titre de l'année 2025.

b) Situation administrative et reclassement :

Conformément aux dispositions de l'article 9 du décret n°2001-1174 du 11 décembre 2001, les candidats recrutés par voie d'inscription sur la liste d'aptitude sont nommés en qualité de stagiaires et placés en position de détachement dans le corps des personnels de direction. La durée du stage est fixée à une année. Dès leur nomination en qualité de stagiaire, ils sont classés dans le grade de personnels de direction de classe normale à l'échelon doté d'un indice de traitement égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui qu'ils détenaient dans leur corps d'origine.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Recteur et par délégation  
La secrétaire générale adjointe de l'académie,  
Directrice des ressources humaines

Nathalie LAWSON